

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 FEVRIER 2016**

Présents : Monsieur Eric BERLIVET, Madame Annick FAY, Monsieur Alain SOWA, Monsieur Didier RICHARD, Madame Christine KONICKI, Madame Roseline CHAMBEFORT, Monsieur Eric KUCZAL, Monsieur PESTANA DOS SANTOS José, Madame Mireille FAURE, Monsieur Sébastien BROSSARD, Madame Maud GAJDA, Madame PESTANA DOS SANTOS Fanny, Madame Marie-Thérèse SZCZECH, Monsieur Bernard FONTANEY, Monsieur Laurent FABRE, Madame Jeanine MAGAND, Madame Suzanne AYEL, Monsieur Guillaume MICHERON, Monsieur Jean SKORA, Monsieur Olivier BROUILLOUX, Madame Danielle RENAUDIER, Monsieur Ivan CHATEL, Madame Pierrette GRANGE, Madame Hélène FAVARD

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Gilles REYNAUD par Monsieur Didier RICHARD, Madame Louise DEFOUR par Madame Annick FAY, Monsieur Bernard FAURE par Monsieur ALAIN SOWA, Madame Virginie FONTANEY par Monsieur Bernard FONTANEY, Monsieur Fabrice RENAUDIER par Madame Pierrette GRANGE, Madame Carla CHAMBON par Monsieur Olivier BROUILLOUX

Absents : Madame FAUVEL Géraldine, Madame Fabienne JACOB, Monsieur Olivier ALLIRAND

Secrétaire de la séance : Monsieur PESTANA DOS SANTOS José

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Nombre de participants prenant part au vote : 30

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire déclare qu'il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Il demande à l'assemblée quelles sont les candidatures et propose celle de Monsieur José PESTANA DOS SANTOS. Le nom de Monsieur José PESTANA DOS SANTOS est mis aux voix.

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIÈRE	23	23		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		

Monsieur José PESTANA DOS SANTOS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Compte rendu du conseil municipal du 1/02/2016

Le compte rendu de la séance du 1^{ER} février 2016 sera adopté à la prochaine séance.

Délibération n° DEL-2016-02-011
Débat d'orientation budgétaire 2016

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Interventions :

Monsieur Brouilloux prend la parole

« Dans votre introduction vous vous plaignez du contexte général. Vous dites qu'il est particulièrement difficile. Vos lamentations ne doivent pas cacher le manque de dynamisme et les limites de vos orientations. Les difficultés dont vous parlez sont une réalité à laquelle les collectivités font face depuis plus de 10 ans.

Le redressement des comptes de la Nation passe par un effort conjugué de tous et nécessairement par celui des collectivités territoriales.

L'état des finances publiques est le résultat des décennies passées. De nombreuses erreurs ont été commises par des hommes politiques éloignés de l'économie réelle et du quotidien des français. En bref, les erreurs des professionnels de la politique, tel que vous l'êtes devenu, aujourd'hui, monsieur le Maire.

Vous vous dites « volontaristes et déterminés ». Sans doute faites-vous référence à la mise en place de votre communication personnelle plus qu'à votre action en direction de la population rochonnaise, des associations et de la gestion des agents municipaux.

Aucune ligne directrice ne se dégage de votre présentation. D'une manière générale votre action se caractérise par beaucoup de communication mais aucun investissement efficace pour l'avenir de Roche la Molière. Une commune qui n'investit pas voit fondre son patrimoine. En clair c'est une commune qui s'appauvrit.

Vous vous apitoyez sur la baisse des dotations du bloc communal, mais vous ne vous manifestez aucune satisfaction de voir les dotations de SEM augmenter grâce au passage en communauté urbaine, ce qui par conséquent profite aux communes. Vous ne mettez pas en avant les économies d'échelle qui seront nécessairement réalisées par la commune avec les remontées de compétences.

Non. Vous préférez mettre en avant les contraintes et cacher les bienfaits pour mieux vous dédouaner par avance du manque d'ambition de votre politique.

Votre débat d'orientation budgétaire n'est qu'une longue litanie ! Aucun espoir ! Aucune vision !

Les orientations que vous nous présentez ne sont que plaintes et aveu d'impuissance.

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE :

Depuis 2 ans l'investissement est au point mort. Vous avez accumulé beaucoup de retard dans la rénovation du centre-ville. Vous n'avez engagé aucun nouveau projet si ce n'est la rénovation du bâtiment occupé par la poste et que vous destinez aux associations. Tout le reste (le parking du Royal, celui de la rue Louis Comte, la réfection de la rue Gambetta, de la rue des jardins, etc.) était en cours de réalisation ou projeté. Quant au terrain synthétique vous avez là-aussi beaucoup de retard...

LE FONCTIONNEMENT

A propos de la fiscalité, au regard des tableaux fournis, nous sommes satisfaits de voir que vous promouvez la politique fiscale que j'ai défendue depuis 2012, à savoir le gel de la fiscalité communale. Je vous en remercie.

Cependant ce que vous ne prenez pas d'un coté, vous le prenez de l'autre avec l'augmentation de nombreux tarifs municipaux, citons la cantine, et le paiement des abonnements à l'Opsis.

Les charges de personnel explosent depuis 2 ans, malgré plusieurs départs non remplacés.

C'est la preuve de l'échec de votre politique. Grâce aux remontées de compétences à la nouvelle communauté urbaine, vous allez bénéficier d'un transfert de personnels et vous n'aurez pas besoin de pourvoir au remplacement certains postes, notamment à l'urbanisme surtout si vous adhérez à la plateforme. Malgré cela les charges de personnel continuent à progresser. C'est un échec !

Au budget primitif de 2014, nous avons inscrit 5,6 M€ de dépenses de personnel. Le compte administratif 2014 s'établissait à 5,9 M€. Après deux années de mandat on arrive à 6,2M€ en 2015 et une prévision à 6,3 M€ EN 2016 : C'EST UN ECHEC !

En matière de dépenses de fonctionnement, vous ne marquez aucune volonté de faire des économies. Monsieur le maire vous devez dépenser moins !

L'INVESTISSEMENT

Dans un 1er temps (page 12) vous parlez de 5,8 M€ de budget d'investissement. Un peu plus loin dans les détails que vous donnez on ne retrouve pas ce chiffre. Quel est le montant de l'ensemble des travaux envisagés ? Nous attendons le vote du budget pour voir concrètement ce que vous envisagez de faire et regrettons que les orientations budgétaires ne soient pas suffisamment précises.

L'excédent de fonctionnement dans vos prévisions s'élève à 1M€. Pour mémoire, lors de notre dernier budget en 2014, nous avons envisagé 1,3 M€ au BP 2014. Le montant arrêté au CA 2014 est de 1,3M€. Comment expliquez-vous une baisse aussi importante pour 2016 ? Les marges de manœuvre se réduisent du fait de votre gestion calamiteuse.

ETAT DE LA DETTE

Rappelons ici que des emprunts très anciens (15 à 20 ans) vont s'éteindre entre 2016 et 2018, ce qui permettra mécaniquement de réduire le poids de la dette sans aucune action de votre part.

Et que nous promettez-vous ? Ramener l'encours de la dette à moins de 10 M€ EN 2020 ! Sachant qu'au 1er janvier 2016 il s'élève à 9,5 M€ (c'est vous qui l'écrivez), vous promettez donc d'accroître le poids de la dette à la fin de votre mandat. Vous qui vouliez réduire la dette : VOILA UNE DE VOS PROMESSES DE CAMPAGNE QUI SEMBLE S'ENVOLER EN FUMEE.

POUR CONCLURE :

Que retenir de vos orientations 2016 ?

- Augmentation continue des charges de fonctionnement, aucune économie dans une période difficile et l'explosion confirmée des charges de personnel depuis 2 ans.

- Aucune visibilité sur l'investissement à long terme. Une commune qui n'investit pas est une commune qui s'appauvrit.

- Le maintien de la politique fiscale que nous avons initiée en 2012 sous l'ancien mandat. (Gel des taux communaux).

- Promesse de l'augmentation du poids de la dette à la fin de votre mandat alors que des emprunts importants sont en train de s'éteindre. Voilà une promesse de campagne qui semble s'envoler en fumée. »

Une fois les débats terminés Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver cette orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

Les membres du conseil municipal adoptent la présente délibération à la majorité.

Pour : 23

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	23	23		
UNIS POUR NOTRE CITE	7		7	

Délibération n°DEL-2016-02-012

Demande de subvention ministère de la culture et de la communication

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 4 janvier dernier le ministère de la culture et de la communication a lancé un appel à projets « Street Art ». La seconde édition S.A.F.I.R (Street Art Festival In Roche la Molière) correspond aux critères du cahier des charges à savoir :

- Principe de visibilité des œuvres dans l'espace public
- Réalisations artistiques distinctes des opérations d'éducatives artistiques et culturelles
- Oeuvres éphémères ou pérennes
- Réalisation au cours de l'année 2016 avec accord des propriétaires publics ou privés.

La seconde édition 2016 du S.A.F.I.R se déroulera les 27, 28 et 29 Mai. Elle verra l'intervention de 8 artistes différents qui exerceront leurs talents sur 5 façades et 3 supports amovible (châssis bois sur toile de 2m50 au carré).

Il a été recherché une diversité des 5 supports fixes pour cette seconde édition à savoir :

- Une façade d'entreprise
- Une façade école publique
- Une façade école privée
- Une façade immeuble public
- Une façade immeuble privé

Deux soirées à thèmes sont organisées avec le milieu économique au sein des entreprises avec le concours du centre musical et un festival off pour permettre aux jeunes amateurs de l'agglomération stéphanois de montrer leur talent.

La commune présente donc au titre de cet appel à projets le développement de cette manifestation intitulé « S.A.F.I.R » et sollicite le soutien financier du ministère de la culture et de la communication. Le coût prévisionnel de cette seconde édition est évalué à 25 300 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter le ministère de la culture et de la communication pour obtenir au titre de cet appel à projets une subvention la plus élevée que possible.

Interventions :

Monsieur Chatel déclare que son groupe est pour cette manifestation mais demande pourquoi il y a un coût cette année et ce qu'il en est de la participation des associations.

Monsieur Richard répond qu'on est à 3 mois de la manifestation et que tout n'est pas organisé. Les associations seront contactées et celles qui veulent participer seront accueillies. La manifestation se veut être un festival des arts de rue. Si le budget de la DRAC n'est pas à la hauteur des espérances, la voilure sera réduite, les dépenses réduites.

Monsieur le Maire rajoute qu'il souhaite que la population s'approprie complètement cette manifestation.

Les membres du conseil municipal adoptent la présente délibération à l'unanimité.

Pour : 30

Abstention : /

Contre : /

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	23	23		
UNIS POUR NOTRE CITE	7	7		

Délibération n°DEL-2016-02-013

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, Monsieur le Maire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le présent vœu.

Interventions

Monsieur Brouilloux déclare qu'il convient de participer à l'effort national et interroge Monsieur Sowa sur son avis à ce sujet en tant que chef d'entreprise. C'est un vrai challenge que de participer à cet effort en faisant preuve d'imagination. Son groupe votera contre.

Les membres du Conseil Municipal adoptent ce présent vœu à la majorité.

Pour : 23

Abstention : /

Contre : 7

LISTES	NBRE VOIX	P	C	A
ENSEMBLE POUR ROCHE LA MOLIERE	23	23		
UNIS POUR NOTRE CITE	7		7	

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur le maire, le 10 juin 2015, en séance du SYDEMER, vous vous êtes exprimé pour l'implantation d'une usine de valorisation des déchets sur notre commune.

Depuis cette date, lors de chaque conseil municipal, notre groupe « UNIS POUR NOTRE CITE » s'est exprimé contre votre projet et ses conséquences notamment l'extension dans le temps de l'autorisation d'enfouissement sur le site de Borde Matin.

De plus, au cours des dernières semaines nous avons présenté un « vœu » pour que chaque élu puisse se prononcer pour ou contre le projet : vous avez traité cette demande par le mépris.

Nous avons ensuite demandé l'inscription officielle d'une délibération à l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui pour que les élus puissent s'exprimer pour ou contre le projet. Une nouvelle fois vous rejetez notre demande en utilisant des faux arguments notamment que la commune n'a pas la compétence pour décider.

Ce que nous voulons est simple : que chaque conseiller municipal puisse s'exprimer. Nous remarquons que nos diverses actions et nos prises de positions au sein du conseil municipal ou à l'extérieur, associé à l'action de nos conseillers départementaux portent leurs fruits.

Nous constatons que votre position sur le sujet n'est plus aussi ferme. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour faire infléchir votre position au sein du SYDEMER.

Encore quelques semaines et vous serez derrière nous : CONTRE LE PROJET.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous donner la synthèse des travaux en cours sur le classement des critères pour le choix du futur site et le calendrier précis des prochaines étapes, notamment les dates de début et de livraison du rapport des études complémentaires (études d'impact et de danger) en amont d'une autorisation préfectorale au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ?

Il me semble que cette date du 10 juin 2015 est importante pour vous. C'est sans doute, ce jour-là que vous avez découvert l'existence du Sydemer alors que ce syndicat fonctionne depuis plus de six ans ! Vous avez également découvert qu'un centre d'enfouissement des déchets existe dans notre commune depuis 1972. Elu sous la précédente majorité municipale, vous n'avez assisté à aucune réunion concernant la gestion des déchets à Roche-la-Molière. Mais, mieux vaut tard que jamais !

Vous venez de nous dire que vous vous prononcez contre MON projet. Ce n'est pas MON projet mais celui de neuf structures intercommunales représentant plus de 200 communes ligériennes sur 327. Plus de 200 communes qu'il a fallu rencontrer pour leur présenter l'enfouissement des déchets, ses conséquences, son impact. Vous imaginez aisément que si un responsable politique rouchon comme vous ignore tout du centre d'enfouissement de sa commune, qu'en est-il des autres Ligériens ?

Notre principal travail a consisté à faire avancer l'idée que la valorisation des déchets vaut mieux que leur simple enfouissement. Ce travail d'explication et de démonstration doit se poursuivre. Quant à l'extension de l'autorisation administrative, que vous avez validée lorsque vous étiez premier adjoint de notre commune, nous ne reproduisons pas une erreur identique. Pour de plus amples informations, je vous suggère de vous rapprocher de notre député et de nos conseillers départementaux. Ils ont tous les éléments pertinents de défense de notre territoire.

Période pré-électorale oblige, avec vos amis du Parti socialiste, vous avancez des idées comme l'adoption d'un vœu ou la convocation d'un référendum. La question sera vraisemblablement : « Etes-vous pour un traitement des déchets à Roche-la-Molière ? ». Qui peut croire à votre candeur ? Vous connaissez déjà la réponse. S'il vous plaît, ne nous sortez pas le coup du référendum de Notre-Dame des Landes. Cessez enfin de surfer sur le populisme pour formuler des propositions d'avenir et gommer vos choix passés. En ce qui

concerne le site de valorisation des déchets, je prends note de votre position : vous vous opposez au traitement et à la valorisation des déchets. Dont acte !

Pour ma part, j'insiste sur le fait que l'enfouissement n'est pas une bonne solution et que la valorisation énergétique des déchets est préférable. Pour ce qui concerne les travaux du Sydemer, je vous invite à vous rapprocher de notre député. Il a accès à des documents confidentiels qu'il divulgue à volonté.

Quant à la question de calendrier que vous posez au conseil municipal de Roche-la-Molière, je suis au regret de vous inviter à la poser au conseil d'administration du Sydemer. C'est naturellement à la gouvernance de cette structure intercommunale que le bureau d'étude rendra compte de ses travaux et formulera ses conclusions. Il n'appartient pas au maire de Roche-la-Molière d'y répondre.

Je vous remercie de votre attention.

2/ Suite à la réorganisation du service entretien et affaires sociales nous avons été interpellés en particulier par plusieurs agents du service entretien sur leurs nouvelles conditions de travail :

Sur quels critères vous êtes-vous basés pour faire toutes ces modifications d'horaires et de lieux de travail qui perturbent (psychologiquement et matériellement) les personnes visées par cette nouvelle organisation ?

Réorganisation du service entretien et affaires scolaires (et non sociales) :

Ce service s'est constitué au fur et à mesure des années de façon empirique, sans jamais que son organisation ne soit revue : nouveaux locaux, nouvelles compétences : heures supplémentaires avec souvent embauche d'agents sur des contrats horaires on ne peut plus précaires.

La municipalité a souhaité refondre en profondeur ce service en adaptant les besoins, les agents et le service aux citoyens

- redéploiement des postes d'entretien des sites sportifs (sauf Varenne, DOJO et Rugby)
- suppression des postes d'entretien sur les locaux associatifs
- pas d'heures complémentaires (sauf remplacement) au-delà de l'arrêté
- recensement des locaux et nouvelle adéquation ménage/heures
- polyvalence des agents afin de constituer de vraies équipes qui puissent se connaître dans le temps et connaître les différents lieux de la commune où ils peuvent être amenés à œuvrer

La réorganisation concernait 50 agents sur une trentaine de sites :

- les horaires et les proximités géographiques de lieux de travail ont été une priorité (ex un agent sur l'école de musique, la Varenne, l'espace jeunes)
- le respect des amplitudes horaires
- le respect des ouvertures/fermetures au public des différents sites
- ensuite les contraintes individuelles connues ont pu être prises en considération à la marge

Enfin, je vous rappelle :

Conformément à l'article 52 de la loi du 26 janvier 1984, « *l'autorité territoriale procède aux mouvements des fonctionnaires au sein de la collectivité ou d'un établissement* ».

L'administration peut donc affecter ses agents sur de nouvelles missions, ces derniers ne disposant pas de droits acquis au maintien dans leurs fonctions.

Ainsi, tout fonctionnaire est titulaire de son grade, mais pas de son emploi. L'agent peut être appelé à exercer différents postes dans le respect de son grade.

Le changement d'affectation ou de missions peut intervenir à la demande de l'agent ou à l'initiative exclusive de l'employeur. L'autorité territoriale dispose en la matière d'un pouvoir discrétionnaire.

Une trop grande inertie les années antérieures en matière de ressources humaines amène aujourd'hui, forcément, pour tout changement, un vrai tollé. En effet, à tort, les agents s'étaient approprié complètement leur lieu de travail.

Enfin, je vous rappelle que cette réorganisation a joué sur une solidarité et un partage du travail. Personne ne s'est retrouvé au chômage

- 4 agents contractuels proposés à la mise en stage
- Des contrats pour 6 mois pour les autres agents contractuels
- Propositions de VAE dans le domaine de la petite enfance (validation des acquis par l'expérience) pour 2 agents
- Uniformisation des heures de crédits

Le samedi 6 février de 8 h 30 à 12 h était ouverte une permanence aux agents de ce service pour leurs questions, réclamations.

11 agents se sont manifestés :

- . 2 ont clairement dit que leur nouvelle affectation ne se trouvait pas à proximité de leur domicile et de ce fait ne leur convenait pas. Une d'entre elles nous a fait part d'une contrainte familiale forte et l'horaire a été aussitôt adapté.
- . 1 contractuelle a refusé son arrêté
- . 1 contractuelle à qui seulement 11 h avaient été proposées a sollicité une augmentation de quelques heures pour son arrêté. Le refus précédent nous a permis de lui proposer 4 h en plus et de recruter une personne demandeur d'emploi, rouchonne et ATSEM pour le reste des heures
- . Les autres agents se sont déplacés pour des questions techniques ou simplement pour remercier sincèrement du changement

3/ Concernant le recrutement à la suite du départ de l'agent chargé de l'urbanisme, vous avez recruté à temps partiel (70%) une personne en CDD (3 mois à compter du 21/12/2015) sans publication officielle à la vacance de poste. L'argument pour expliquer ce recrutement (modalité et profil recruté) : le manque de visibilité sur la remontée de compétences et la plateforme de services.

A ce jour et un mois avant la fin du CDD la question de la remontée de compétence se pose toujours, avec si peu de visibilité cette personne ne se trouve-t-elle pas en position précaire ? De quelle manière le service a-t-il été assuré sachant qu'il était assuré par un agent expérimenté et qualifié ? Que va-t-il se passer après le 21/03/2016 à la fin de son contrat ?

La déclaration de vacance de poste par le site emploi territorial a bien été transmise en préfecture (N° opération : V042-151249 23001) mais c'est l'appel à candidatures qui n'a pas été fait (ce qui ne constitue pas une obligation). La non publication était voulue compte tenu des transformations à venir du poste avec le transfert de compétences. Par ailleurs, l'administration s'est rapprochée du CDG qui ne disposait d'aucune personne avec des compétences en urbanisme.

Nous avons donc constitué un jury d'entretien à deux tours avec les deux cv que nous avons à disposition.

Le service a été parfaitement assuré et tout le monde a le droit de débiter. Il s'agit d'une jeune personne qui néanmoins disposait de plusieurs compétences en matière d'urbanisme, qui a su solliciter les services mairie ou extérieurs en cas de questionnement et à ce jour, au bout de 2.5 mois de travail, cette personne nous donne entière satisfaction.

Pour ce qui est du renouvellement, le recrutement d'un agent à 70 % correspond à la charge de travail relative aux droits des sols (certificat d'urbanisme, PC permis d'aménager, de démolir, déclaration préalable...) évalué après analyse de 2 exercices 2014-2015 de fonctionnement par l'agent qui était en poste auparavant.

Ce travail a servi de base pour quantifier la partie transférée à St Etienne Métropole à savoir la « révision du PLU » soit 30 %. Ces bases ont été actées avant l'annonce du départ de l'agent et nous en avons tenu compte au moment du recrutement de l'agent actuel.

Le travail technique effectué par les agents de St Etienne Métropole et le cabinet KPMG qui a permis de valider ces 30 % a été acté le 20 octobre.

Le besoin communal pour la compétence non transférée est bien à ce jour de 70% d'un T.P.

La révision du PLU, comme le prévoit la loi, sera bien assuré par St Etienne Métropole avec l'agence d'urbanisme Epures. Les documents administratifs et la convention ont été transférés à St Etienne Métropole en fin d'année 2015.

Le secrétariat et le suivi de ce dossier sera assuré par un cadre de la commune.

4/ Suite au dernier conseil municipal, nous vous demandons une nouvelle fois

La composition des commissions qui ont attribué les subventions

La répartition des associations par commissions

Les critères précis d'attribution des subventions

Le montant par association

Madame Fay répond par la négative. Rien n'est encore avancé par rapport aux subventions. Elle donnera les éléments de réponse en commission finances, commission dont la date n'est pas encore fixée.

Le groupe d'opposition fait part de sa vive déception quant à cette réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30